

**COMPTE-RENDU « IN EXTENSO »**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 AVRIL 2008**

Le mardi huit avril deux mil huit à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric **AMIET**, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le dix avril deux mil huit.

**Sont présents :**

- Mr Eric **AMIET**, Maire,
- Mme Marlise **JUNG**, Maire-Adjoint,
- Mr Michel **WARTEL**, Maire-Adjoint,
- Mme Marie-Laure **LAMOTHE**, Maire-Adjoint,
- Mr Maurice **SAUM**, Maire-Adjoint,

Mme Solange **AHNNE-LAMOUREUX**, Mr Olivier **ARNAZ**, Mr Jean-Luc **BROGER**, Mme Claudine **FERNIQUE-LECOCQ**, Mr Christophe **FRIESE**, Mme Evelyne **GINTER-MEHN**, Mr Christophe **HODAPP**, Mme Christelle **HUSS**, Mr Jean-Michel **MARY**, Mr André **MEHN**, Mme Renée **PINGET-SUSTRANCK**, Mme Martine **ROSSIGNOL**, Mr Laurent **SCHLICHTER**, Mr Jean-Philippe **SCHOLL**, Mme Sylvie **SCHWARTZ**, Mme Patricia **WENDLING**, Mr Patrick **WOLFF**, membres.

**Absents excusés :** Yves **FRIEDLIN** (procuration pour Mme Evelyne **GINTER-MEHN**), Mr Christian **JACOB** (procuration pour Mr Patrick **WOLFF**), Mme Véronique **LAUTH** (procuration pour Mme Marlise **JUNG**), Mme Laurence **MEYER** (procuration pour Mme Christelle **HUSS**), Mme Elisabeth **WEBER** (procuration pour Mr Olivier **ARNAZ**), membres.

-----

**Election du secrétaire**

Conformément à l'article L. 2547-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Olivier **ARNAZ** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Olivier **ARNAZ** déclare accepter ces fonctions.

-----

Monsieur Jean-Daniel **DOLLINGER**, Directeur Général Des Services, Monsieur Jean-Pierre **HABER**, Directeur des Services Techniques, et Mademoiselle Sophie **FOESSEL**, adjointe au DGDS, assistent à la séance, sur prescription de M. le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

-----

**Ouverture de la séance**

M. le Maire après appel nominal réalisé par Monsieur Olivier **ARNAZ** désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, constate que les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Le Maire déclare la séance ouverte à vingt heures zéro minute pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

## 1) BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2008.

Les résultats 2007 ont été intégrés dans ce projet de budget.

Les dépenses de fonctionnement obligatoires ont été calculées au plus juste en tenant compte des éléments en possession à la date d'élaboration.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le produit de trois taxes locales est en augmentation sans changement de taux.

Les dépenses d'investissement sont retracées dans le tableau en couleur joint et résulte du travail des différentes commissions municipales.

Les recettes d'investissement proviennent principalement de l'autofinancement et du FCTVA 2006.

En annexe, le Conseil Municipal dispose des documents suivants :

- projet de budget primitif 2008
- état provisoire 1259 M1 ter impôts locaux
- état de l'extinction de la dette
- liste des projets d'investissement chiffrés
- liste des subventions de fonctionnement à attribuer.

Monsieur Maurice SAUM, Adjoint chargé des Finances, donne les informations complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et quatre abstentions (Mrs WOLFF, JACOB et Mmes AHNNE, FERNIQUE-LECOCQ),

- **adopte le Budget Primitif 2008 qui se présente ainsi que suit :**

### Fonctionnement

Dépenses	:	2 766 773,
Recettes	:	2 766 773,00

### Investissement

Dépenses	:	931 464,00
Recettes	:	931 464,00

## 2) VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Commission des Finances ayant donné un avis favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et quatre abstentions (Mrs WOLFF, JACOB et Mmes AHNNE, FERNIQUE-LECOCQ),

- **reconduit les taux 2007, sans changement :**

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>17,91 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	<b>17,97 %</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	<b>63,39 %</b>

**Le produit résultant du document 1259 TH-TF adressé par la Trésorerie Générale est de 1 388 317 € (1 357 130 € en 2007), résultant de l'augmentation de la matière imposable.**

### **3) CONVENTION POUR SUIVI DES CONTRATS D'ASSURANCE**

En 2007, un appel d'offres avait été lancé pour le renouvellement des assurances de la Commune. Pour ce faire, un cabinet spécialisé avait été missionné et les spécialistes avaient rédigé un cahier des charges définissant les besoins de la Commune. Une économie substantielle et de meilleures garanties avaient été obtenues à l'issue de la procédure.

Le cabinet Risk Partenaires propose dans la continuité un suivi et une assistance permanente concernant ces contrats, en cas de sinistre ou hors sinistre, notamment lors des augmentations de risques et/ou de hausse de tarification. Le coût est de 1 196,00 € TTC par année civile. Le contrat serait conclu pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable à la conclusion d'une convention de suivi des contrats d'assurance avec la société Risk Partenaires,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.**

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à vingt-et-une heures.